



**Présentation de l'avant-projet à la population et à la CLDR
« Création de logements intergénérationnels au Carmel »
& Présentation de l'état d'avancement des projets
menés par le Plan de Cohésion Sociale de Doische
Le 8 décembre 2022**

Cette réunion de présentation est organisée par la Commune, conformément à la procédure Développement Rural, en vue de présenter l'avant-projet à la population et à la Commission Locale de Développement Rural.

Présences

31 participants

- JACQUIEZ P., Bourgmestre et Président de la CLDR.
- ANCEAU M., BARTHELEMI J-P., BOURDOUXHE P., CELLIERE M., DOUMONT A., DUBUC E., GREGOIRE M., HAMOIR B. (Présidente du CPAS), JORDENS L., MABILLE J., MARCHAND M-P., PAULY M., PAULY X., SAISELET C., VAN GEEL B., VAN HUMBEECK C., VERHAEGHE D., Membres de la CLDR.
- BARRÉ A. (riverain), BARRÉ B. (riverain), BOSSART E., VANDE GHINSTE C., VANDE GHINSTE Y., VERONESE F. (gestionnaire et concierge du Carmel), Habitants de l'entité et CAMPINNE E.
- PIERARD Christine, architecte auteur de projet et DE LA HAMAYDE Jean-François, dessinateur.
- JEANDRAIN Isabelle, cheffe de projet du PCS de Doische.
- MAGIS S., Administration communale.
- LEMAIRE C. et PILATI M., Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés

- DEMOL L., HAYOT J-J., PESTIAUX S., Membres de la CLDR.
- COLLARD S., Administration communale.
- JAUMOTTE B., locataire du logement existant.
- GABRIEL E., SPW-DGARNE.

Invités

L'ensemble de la population, via le bulletin communal, la page Facebook communale et la page Facebook du PCDR de Doische, le site Internet communal ainsi que les membres de la Commission Locale de Développement Rural.

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les habitants et les remercie d'avoir répondu présents à cette invitation. Il décline l'ordre du jour en soulignant l'importance des points abordés pour la commune, avant de céder la parole à la Fondation Rurale de Wallonie.

Ordre du jour de la réunion

1. Avant-propos à l'attention des membres de la CLDR
2. **Présentation de l'avant-projet « Création de logements intergénérationnels au Carmel »** aux habitants et aux membres de la CLDR par Christine Pierard, auteure de projet, suivie d'un échange avec la



salle & Avis de la CLDR sur l'avant-projet.

3. **Présentation de l'état d'avancement des projets menés par le Plan de Cohésion Sociale** par Isabelle Jeandrain, cheffe de projet, suivie d'un échange avec la salle.

1. Avant-propos

Les membres de la CLDR approuvent le compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2022. Messieurs CELLIERE et VERHAEGE sont excusés.

La CLDR acte la démission de Madame Wivine Larbouillat le 27/10/22.

La tour d'observation à vocation didactique et touristique de Vaucelles (inscrit dans la fiche-projet 1.1 volet 5 du PCDR) est accessible depuis le 6 décembre.

2. Présentation de l'avant-projet « Création de logements intergénérationnels au Carmel »

Dans un premier temps, la FRW procède à une présentation de la fiche-projet 1.3 volet C du Programme Communal de Développement Rural 2018-2028 de la commune de Doische.

Les objectifs poursuivis par le projet sont multiples : promouvoir le vivre ensemble et le mélange des générations, l'entraide et la convivialité entre les résidents, retarder le départ en maison de repos ainsi que faciliter la vie des jeunes ménages. Des critères d'attribution des logements seront mis en place afin de veiller à la mixité des locataires qui devront adhérer au projet en participant aux échanges intergénérationnels. Les obligations de la Région wallonne liées à la subvention prévoient une durée de bail de 4 ou 5 ans maximum afin d'assurer une rotation des locataires, excepté pour les seniors.

Les aménagements sont prévus dans l'aile nord-est du domaine du Carmel. La fiche-projet envisage la création de 5 logements : un logement pour personne à mobilité réduite (PMR) ou senior, un logement pour une famille nombreuse et trois logements de 1 ou 2 chambres. Au niveau des espaces communs, il est prévu un local polyvalent, une réserve pour le matériel commun, deux jardins partagés entourés d'un cloître et une remise de jardin pour le matériel commun.



L'idée d'aménager des logements intergénérationnels au Carmel avait déjà été mentionnée lors des rencontres avec les personnes-ressources en 2014 organisées dans le cadre de l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural. Un permis d'urbanisme avait été obtenu par la Commune en 2013 pour la création de 4 logements intergénérationnels dans un périmètre légèrement différent (là où se trouvent les cabinets médicaux et anciennement les accueillantes d'enfants). Par la suite, lors des groupes de travail thématiques de 2015, les habitants avaient retenu ce projet, devenu dès 2018 une des priorités de la CLDR suggérant de solliciter une deuxième demande de Convention Développement rural.



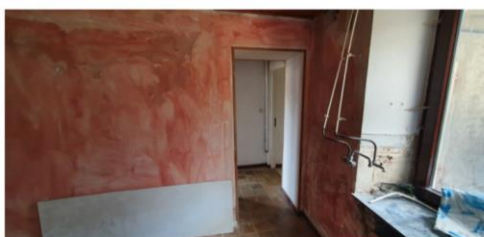
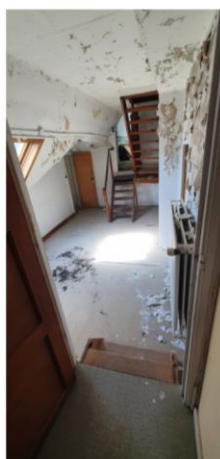
Pour en venir à l'**état d'avancement du projet** en lui-même, une réunion avec les pouvoirs subsidants (le Développement rural ainsi qu'UREBA pour l'isolation et les économies d'énergie) a été organisée en juin 2021. Le dossier de demande de subvention a ensuite été approuvé et envoyé par le Conseil communal en octobre 2021. Une promesse de subsides de la Ministre de la Ruralité, dite convention-faisabilité, correspondant à 20.000€ de provision pour les frais d'étude, a été signée en janvier 2022. À la suite de cela, « la société civile multiprofessionnelle d'architectes et ingénieurs Christine Pierard » a été désignée comme auteur de projet en août 2022 et nous présente son avant-projet aujourd'hui.

L'avant-projet devra ensuite être présenté et approuvé par les pouvoirs subsidants avant la demande de permis d'urbanisme et la rédaction du projet par Madame Pierard (plans, cahier des charges, métrés etc.). Le Conseil communal pourra ensuite solliciter une convention-réalisation en vue d'obtenir des subsides pour la réalisation des travaux.

Le montage financier du projet est évalué initialement comme suit : les subsides du Développement rural sont plafonnés à 510.000€, 82.000€ à solliciter auprès d'UREBA et donc 424.000€ sur fonds propres de la Commune pour une estimation globale de 1.016.000€.

La Commune a acquis, sur fonds propres (43.000€ non subsidiés), 4 parcelles de terrain en face de cette aile du Carmel. Le projet envisagé derrière cette acquisition est la création d'espaces de stationnement pour les futurs logements et les cabinets médicaux.

La FRW cède ensuite la parole à Madame Pierard et à Monsieur de la Hamayde pour la présentation de l'avant-projet, proposant la création de 5 logements de tailles différentes. Pour commencer, Madame Pierard présente la **situation existante** du bâtiment. Elle signale qu'il est prévu, côté parking, d'enlever une



partie de la toiture du logement préexistant pour en élever la maçonnerie. L'intérieur du bâtiment étant très vétuste et délabré, il ne sera pas possible de garder grand-chose au niveau des revêtements de sol et intérieurs, de la toiture etc. Le projet vise à s'adapter au mieux à l'architecture existante et à conserver au maximum l'aspect extérieur du bâtiment, qui sera isolé par l'intérieur. Les baies et les percées existantes ont presque toutes été maintenues. Une seule baie devra être percée sur la façade avant, pour l'accès à l'appartement 2. Sur le plan de coupe (ci-dessous) on peut se rendre compte de la disposition particulière des logements, due à la configuration du bâtiment.

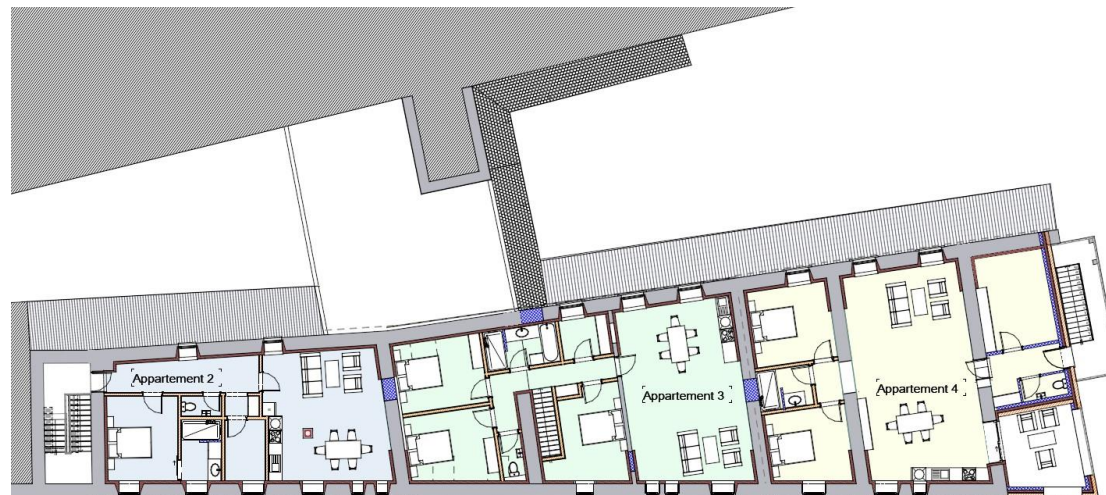
Ensuite, Monsieur de la Hamayde présente les plans des cinq futurs logements en projetant les plans et des vidéos illustrant les aménagements intérieurs.

L'accès à l'appartement 1 (PMR) et à l'espace commun se fera par l'arrière, via la zone du jardin partagé. L'entrée de l'appartement 2 se situera sur la gauche de la façade. L'entrée de l'appartement 3 (famille nombreuse) sera commune avec celle du cabinet médical tandis que celles des appartements 4 et 5 se feront via un escalier extérieur sur le côté droit du bâtiment dont l'appentis sera surélevé.

Rez-de-chaussée



Premier étage



Deuxième étage



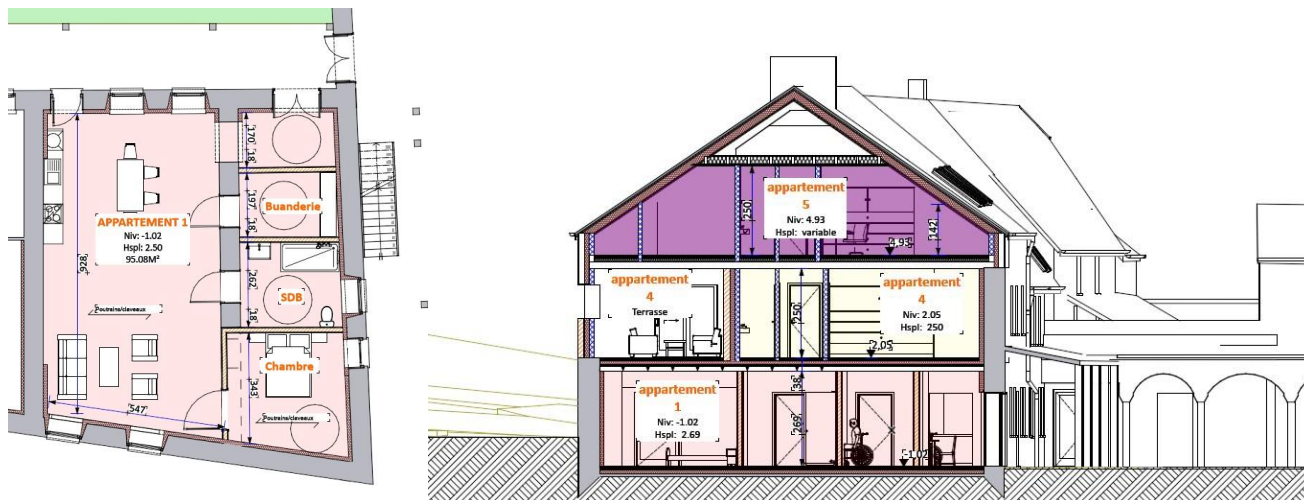
Coupe





Madame Pierard précise que les chambres feront plus ou moins 13m² chacune et que le mobilier représenté sur le plan est dessiné à l'échelle.

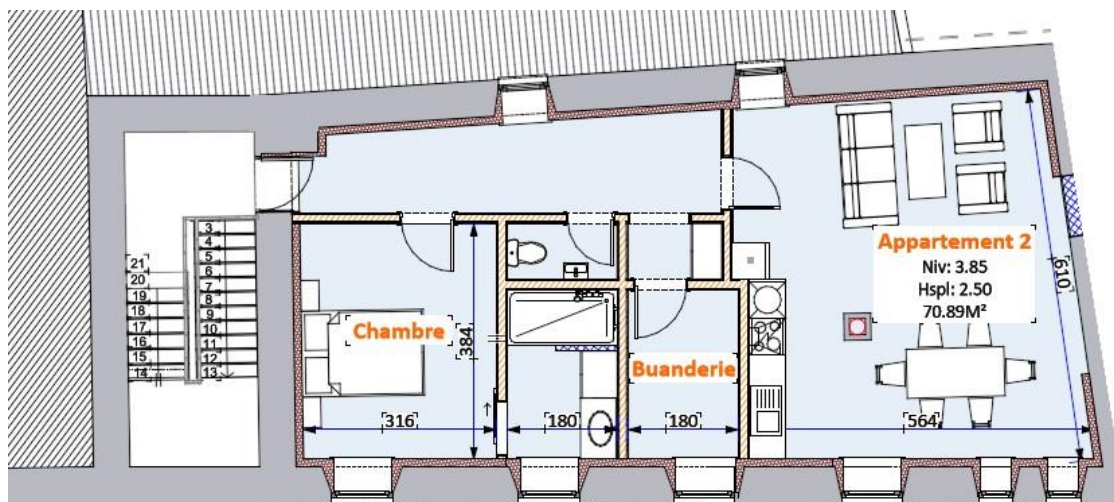
Appartement 1



Ce premier appartement de 95m² de plain-pied est celui réservé à une PMR (senior ou une personne en chaise roulante). Il est composé d'un sas d'entrée et d'un espace cuisine/salon donnant un accès direct aux autres pièces, à savoir : une chambre, une salle de bain et une buanderie.

Un participant demande si les portes seront adaptées à une PMR et un autre si les normes de l'AVIQ ont été prises en compte. Oui, tout est déjà pensé pour garantir au mieux le caractère fonctionnel de l'appartement (absence de couloir par exemple). Ce plan respecte les normes de l'AVIQ. Les cercles représentent les 1m50 de giratoire qui doivent être prévus dans chaque pièce pour faciliter les déplacements en chaise roulante. Le jardin partagé et l'espace commun sont aussi de plain-pied et donc accessibles en chaise roulante.

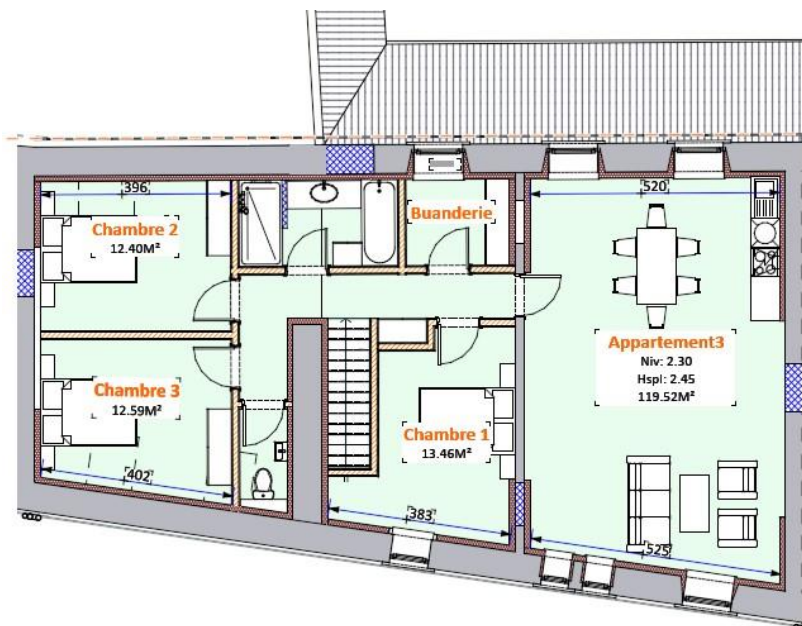
Appartement 2



Cet appartement de 70m² est composé d'une entrée privative, un espace cuisine/salon, une chambre, une salle de bain et une buanderie. Il se situera au premier étage.

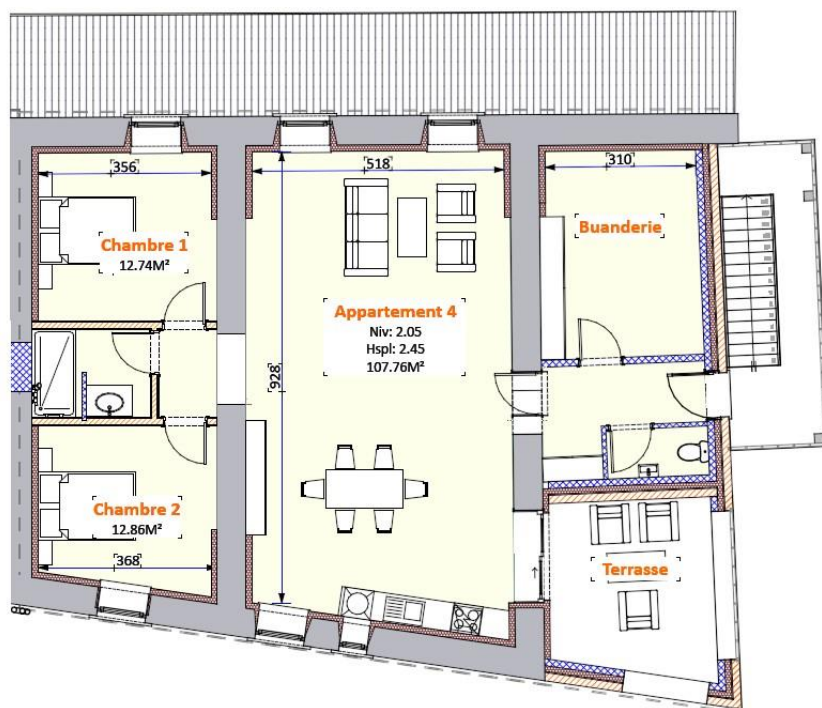


Appartement 3



Cet appartement de 119,5m² est celui destiné à une famille nombreuse. Il se situe au-dessus des cabinets médicaux et partage son entrée avec celui-ci. Un escalier sera créé sur la gauche, en profitant de la hauteur du plateau de la rampe PMR menant aux cabinets. L'appartement 3 est composé d'un espace cuisine/salon, 3 chambres, une salle de bain, une toilette séparée et une buanderie.

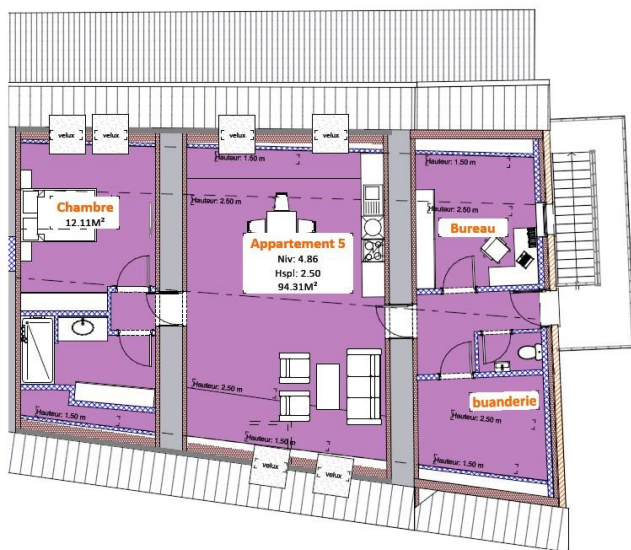
Appartement 4



Cet appartement de 107,75m² se situe au-dessus de l'appartement 1/PMR. L'entrée se fait via un escalier extérieur, partagé avec l'appartement 5. Il compte 2 chambres, un espace cuisine/salon, une buanderie, une salle de bain et une terrasse privative couverte de 14m² donnant un cachet à la rénovation du bâtiment.



Appartement 5



Ce dernier appartement de 94,5m² se situe dans les combles. Bien que la surface puisse paraître grande, il s'agit de l'appartement le plus petit car les pièces sont mansardées (les lignes de pointillés sur le plan représentent une hauteur de 2m sous plafond). Il sera composé d'un espace cuisine/salon, une chambre, une salle de bain, une buanderie et un bureau pouvant faire office de deuxième chambre.

Un **jardin partagé extérieur** sera aménagé pour les locataires. Madame Pierard explique qu'il est prévu de réparer la toiture du cloître qui entoure le jardin. Entre le jardin des logements et celui de la concierge, se trouve une pièce haute surnommée « le pigeonier ». Cette toute petite pièce n'est plus en état, il pleut dedans. Le projet prévoit de l'abattre et de poser une toiture plate entre les deux jardins.



Au sujet de **l'espace commun** accessible via le jardin partagé, il sera créé à partir de la fusion entre la pièce principale de l'ancienne garderie et d'une autre pièce adjacente. Cette salle se situe à côté du logement PMR.

L'**estimation financière** de Madame Pierard s'élève à 1.003.814,79€ pour les travaux et les honoraires, sous l'estimation originelle de la fiche-projet. Ce montant devra être affiné en fonction des résultats de l'étude des techniques spéciales et compte-tenu de l'évolution des prix du marché.





La présentation générale de l'avant-projet est suivie d'un **échange avec la salle**. **Les questions et commentaires des membres de la CLDR et des habitants sur l'avant-projet sont les suivants :**

Un habitant demande si le bâtiment est classé. Le bourgmestre répond que rien n'est classé dans le domaine du Carmel.

Un membre demande si l'appartement PMR est facilement accessible par une ambulance ou les pompiers. Monsieur Pauly répond qu'il n'y a aucun problème d'accès dans les rues avoisinantes.

Un habitant demande si l'appartement PMR ciblera, de préférence, les seniors ou les personnes handicapées. Ce sera à la commune de fixer les critères d'attribution des logements. Le Bourgmestre précise qu'un senior pourrait, éventuellement, s'installer dans un des autres appartements du premier étage, par exemple.

Un habitant demande s'il est envisagé de mettre en commun le chauffage pour, potentiellement, avoir accès à des tarifs préférentiels. Madame Pierard explique que, pour garder le cachet du bâtiment, l'isolation se fera par l'intérieur (couche rose/rouge sur les plans de coupe). Chaque appartement sera conçu comme une unité individuelle respectant les normes PEB, ce qu'on pourrait qualifier de « passif » ou de basse consommation. Cela implique qu'ils seront très peu énergivores. Étant donné l'état et la disposition particulière des lieux, il faudra de toute façon raser beaucoup de choses à l'intérieur du bâtiment, ce qui permettra de réisoler parfaitement les sols, les plafonds et les murs. Il faut alors imaginer chaque appartement comme une boîte quasiment hermétique, isolée et à la consommation très faible. Le Bourgmestre explique que les unités de logement seront autonomes pour le calcul de la consommation de chauffage, d'électricité etc. Des compteurs individuels seront installés pour chaque logement.

Un habitant demande s'il est prévu d'installer des panneaux solaires sur la toiture. Le Bourgmestre annonce que cela n'est pas prévu à ce stade, que cela sera étudié et décidé sur base des résultats de l'étude des techniques spéciales. Il précise toutefois que le combustible pour le chauffage sera le mazout car lors de la réalisation des cabinets médicaux, la commune avait déjà fait poser une chaudière mazout dimensionnée pour chauffer toute l'aile nord-est.

Plusieurs habitants posent, tour à tour, des questions en termes de chauffage et d'énergie (chauffage par le sol ou via radiateur, boiler électrique ou ballon pour l'eau, ventilation prévue etc.). Le Bourgmestre répond que cela sera également décidé sur base des résultats de l'étude des techniques spéciales. Cette étude devra également prendre en compte les différences de niveaux existants au sein du bâtiment.

Un habitant demande si une ligne téléphonique est prévue, en particulier pour permettre l'installation d'un système de télévigilance dans le logement PMR. Oui, des lignes de téléphone, Internet et télévision seront installées. D'autant plus car le réseau GSM n'est pas performant au Carmel.

Un membre demande si une date de début de travaux est déjà envisagée. Le Bourgmestre répond que nous sommes au tout début de la procédure et que les démarches administratives prennent beaucoup de temps.

Un habitant demande ce qui fera qu'une dynamique réellement intergénérationnelle se mettra en place dans ce projet. Les critères d'attribution devront permettre de veiller à la mixité des locataires (critère d'âge notamment). Madame Hamoir répond qu'une charte à respecter sera rédigée. Monsieur Pauly enchaîne en disant que la présence de locaux communs permettra la création de relations entre tous les habitants et une forme de coopération. Il ne s'agit toutefois pas d'un projet de type habitat groupé avec des espaces collectifs.

Un habitant demande comment la commune organisera l'entretien des espaces communs. Comme dans un immeuble à appartements, les communs seront entretenus par une entreprise de jardin et de nettoyage et le



coût sera réparti entre les locataires.

Un membre demande d'en savoir plus sur l'organisation des entrées et des sorties, ainsi que l'entité en charge de cela. La gestion sera communale mais, à ce stade du projet, on ne sait pas encore si cela sera à la charge du CPAS, de la Commune ou de la régie du Carmel. Il faudra en rediscuter une fois que le projet sera plus concret.



3. Présentation de l'état d'avancement des projets menés par le Plan de Cohésion Sociale

La FRW rappelle l'historique de la **fiche-projet 3.10 du PCDR**. Dès les rencontres des personnes-ressources en 2014, lors de l'élaboration du PCDR 2018-2028 de la commune de Doische, il avait été souligné le besoin de mettre en place une structure permettant de réunir/fédérer les acteurs locaux (comme, par exemple, un Plan de Cohésion Sociale). Cette idée avait été retenue par les habitants lors des groupes de travail thématiques de 2015. En outre, il avait été souligné qu'une telle structure pourrait faciliter la mise en place d'une série d'autres projets du PCDR, tout en les pérennisant pour le futur.

Le Collège communal a introduit une candidature auprès de la Région wallonne en 2018 pour la création d'un PCS. Approuvée par le Gouvernement wallon en 2019, cette candidature a permis à Doische de lancer son PCS dans le cadre de la programmation 2020-2025.

En débutant sa présentation, Madame Jeandrain précise que le lancement du PCS (janvier 2020) fut compliqué et a pris du retard à cause du COVID. Un Plan de Cohésion Sociale consiste en la création d'actions construites en fonction de 7 axes, reprenant 15 droits fondamentaux, permettant de vivre dans une société plus inclusive : droit à un revenu, à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, à un logement, à la mobilité, à une vie sociale et culturelle etc (voir annexe).

Ces plans sont créés en adéquation avec les réalités de chaque commune via, tout d'abord, le graphique des indicateurs ISADF. Celui-ci permet d'évaluer les points forts et les points faibles de Doische par rapport à la moyenne wallonne. Les points forts sont le logement et l'environnement alors que les points d'attention sont la mobilité, la santé et les revenus. Ensuite, les actions sont construites suivant les retours du terrain. Ainsi, à Doische, bien qu'il existe beaucoup de comités de village, il n'y a que peu de structures professionnelles et de partenaires possibles, à l'image des ASBL.

Madame Jeandrain détaille ensuite les 12 actions portées par le PCS de Doische et ses partenaires (slides repris en annexe).



- Le Repair Café depuis 2020 : il réunit chaque mois une dizaine de bénévoles. On dénombre 8 bénévoles-réparateurs, 168 visiteurs et 124 réparations. La convivialité est mise en avant, puisque les visiteurs sont invités à participer/assister la réparation de leurs objets.
- Un projet de donnerie alimentaire pour lutter contre le gaspillage avait été envisagé. Ce dernier a dû évoluer à cause de certaines difficultés (mise en place d'un frigo partagé). À l'avenir, une « compagnie des non-cueillis » devrait être mise en place, ainsi que la récupération des invendus des magasins pour les redistribuer ou les transformer via d'autres activités (atelier cuisine, bar à soupe).
- Des Cafés rencontre/papote pour rompre l'isolement des personnes seules et faire se rencontrer différentes générations : 4 rencontres sont organisées chaque année par l'ASBL « Ça manque pas d'air ».
- Actions de lutte contre les assuétudes. Plusieurs actions de sensibilisation ont été mises en place dans ce cadre : un ciné-débat, ainsi que des soirées, dont une « BOB Friendly » avec mocktails gratuits fournis par l'ASBL Bleu et Vert. Le PCS cherche un nouveau partenaire pour 2024.
- Des activités de rencontre pour intégrer les personnes isolées : livraison de livres à domicile, Ciné-goûter, ouverture d'une antenne de la « Souris Verte » pour les jeunes enfants et leurs parents, utilisation du Cohé'BUS pour amener ce public vers les activités culturelles et sociales.
- La mise en place d'un transport de proximité solidaire : acquisition d'un « Cohé'BUS » de 9 places utilisé uniquement (étant donné que d'autres services existent pour cela) dans le cadre d'activités culturelles et sociales.
- Création d'un potager partagé : la commune a mis à disposition du PCS un petit terrain à l'arrière de l'ancienne Maison communale de Romerée pour y faire un potager partagé. Il y a une douzaine de participants pour arroser, planter ainsi qu'échanger des savoirs, des savoir-faire et se partager les récoltes. Des ateliers et des animations y sont organisés. Ce projet demande encore d'être animé par le PCS, mais la volonté serait de le rendre autonome pour que les villageois se l'approprient totalement.
- Un Conseil consultatif intergénérationnel a été créé en 2021. S'il existe des Conseils des enfants ou des aînés dans d'autres communes, Doische a choisi de fusionner les deux principes en raison du faible nombre d'habitants. Le caractère intergénérationnel de ce conseil se développe progressivement, avec la présence de personnes plus âgées et, récemment, de quelques enfants et adolescents pour atteindre actuellement une dizaine de membres. Il a déjà organisé un atelier cuisine à 4 mains et un « Voyage des Saveurs ». In fine, ce conseil sera amené à gérer son propre budget participatif pour financer des projets de citoyens dans la commune.
- La démarche spirale correspond à une volonté de co-construction/amélioration des actions du plan. Le PCS peut constamment être réévalué et repensé en fonction des interactions avec les citoyens. Il s'agit de voir si les projets collent toujours au territoire ou si l'évolution de ce dernier n'a pas engendré la nécessité de les modifier ou d'en créer de nouveaux. Madame Jeandrain doit suivre pour cela une formation, mais elle précise d'emblée que le PCS est très ouvert aux propositions de chacun et que ce genre de présentation sert aussi à cela.
- De la sensibilisation à la mobilité s'est faite via l'animation d'un « Permis-vélo » incluant des enfants autistes ainsi qu'une action dans le cadre de la semaine de la mobilité et des réparations/redistributions de vélos.
- Le salon « Défis logement » est organisé tous les deux ans à tour de rôle par un PCS de la région. Madame Jeandrain espère que le prochain en 2025 se fera sur la commune de Doische.



- Un guichet « Atout conseil », pour un accompagnement de première ligne des personnes en décrochage social : permanence organisée le vendredi matin pour la rédaction de CV, la recherche de logements/emplois/formations, mais surtout pour pouvoir être redirigé vers le service ou l'organisme compétent. Des séances de soutien informatique ou avec un écrivain public sont également organisées.

Un membre demande comment s'organise la distribution des subsides alloués au PCS par la Région wallonne. Cela dépend du taux de population et de l'indice ISADF. Le subside alloué à la Commune de Doische pour la programmation 2020-2025 est de 35.000€ par an. Celui-ci est financé à 75% par la Région et à 25% par la Commune via le CPAS et a permis l'engagement de Madame Jeandrain à mi-temps (19h/semaine).

Pour pouvoir poursuivre la mise en œuvre des projets après 2025, la Commune devra réintroduire un nouveau plan auprès de la Région wallonne lors de la prochaine programmation.

Madame Jeandrain invite l'assemblée à venir au Conseil intergénérationnel, à participer aux différentes activités organisées par le PCS et à relayer celles-ci, en particulier auprès des personnes isolées de la commune. Le nombre d'actions au regard du temps de travail de Madame Jeandrain est riche mais énergivore. C'est pourquoi il est important de trouver de nouveaux partenaires. La motivation des bénévoles, le succès des projets et la richesse des partenariats permettront de pérenniser les activités mises en place.

La Présidente du CPAS, le Bourgmestre ainsi que les personnes présentes remercient vivement Madame Jeandrain pour les nombreuses actions menées dans le cadre du PCS de Doische ces deux dernières années et pour tout le travail qu'elle a fourni depuis son arrivée.

Avant de conclure la réunion, la FRW propose une période d'échange général entre les personnes présentes.

Un membre ayant entendu parler de la plateforme « FixMyStreet » demande s'il ne serait pas pertinent de mettre en place quelque chose du même genre pour signaler les incivilités. Le Bourgmestre signale que la Commune y réfléchit, mais qu'ils ne sont pas spécialement pour la mise en place d'un tel système. En effet, certaines Communes l'ayant mis en place, assaillies de photos, pensent à revenir sur leur décision. Les photos sont souvent les mêmes et le traitement administratif de tout cela, couplé à la vérification des incivilités sur le terrain, engendre une énorme charge de travail supplémentaire pour les ouvriers communaux. La Commune préfère donc continuer à gérer ce genre de problème par voie de mail ou par téléphone. De son côté, le PCS pourrait, par exemple, mener des campagnes de sensibilisation.

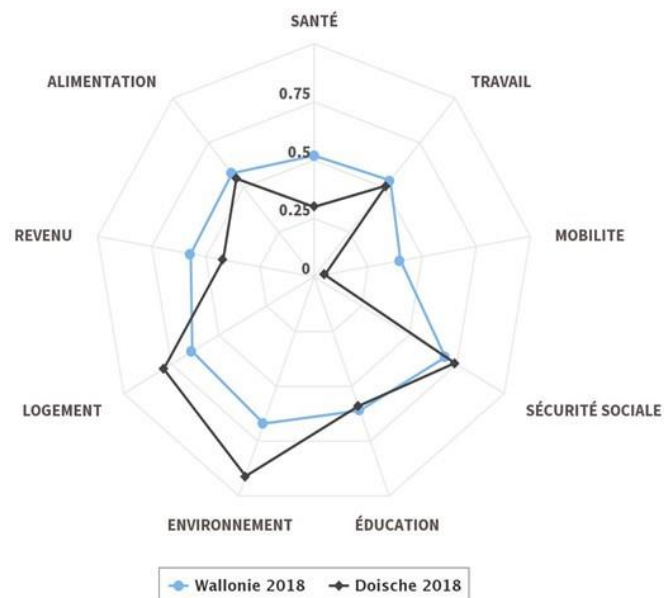
Un membre signale que les ralentisseurs posés entre la route de Givet (N99) et le village de Gimnée sont très utiles et invite les membres du Conseil communal à en faire placer à d'autres endroits dangereux du village. Le Bourgmestre explique que ce genre de dispositif coûte beaucoup d'argent et est sujet à une approbation de la Région wallonne. La Commune souhaite donc continuer à les faire poser de manière réfléchie et cohérente sur son territoire.

La FRW invite les membres de la CLDR à remplir une enquête de satisfaction, menée à leur attention dans le cadre de sa convention avec la Région wallonne, afin d'évaluer l'animation et le secrétariat assurés par ses agents lors des réunions.

Le Bourgmestre conclut la réunion en remerciant les orateurs et invite les habitants à partager le verre de la convivialité.

Matteo PILATI et Céline LEMAIRE,
Fondation Rurale de Wallonie

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018

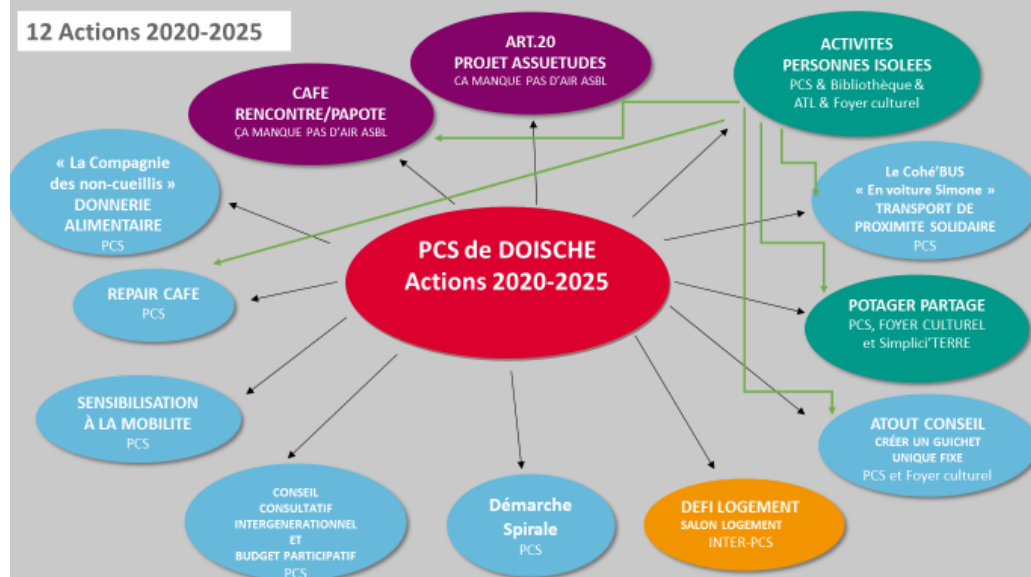


15 droits fondamentaux répartis en 7 axes :

1. le droit au **travail**, à la **formation**, à l'**apprentissage**, à l'**insertion sociale**,
2. le droit au **logement**, à l'**énergie**, à l'**eau**, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté,
3. le droit à la **santé**,
4. le droit à l'**alimentation**,
5. le droit à l'**épanouissement culturel, social et familial**,
6. le droit à la **participation citoyenne et démocratique**, aux technologies de l'**information et de la communication**,
7. le droit à la **mobilité**.



12 Actions 2020-2025



Repair Café

2020-2025 – 6.3.02

Soutenir une économie solidaire

Accompagner par Repair Together

Réalisé :

- Repairs café, 168 visiteurs, 124 réparations, 8 bénévoles.
- Un Repair spécial vélo en juin 2021 et en mars 2022

REPAIR CAFE

Animé par un groupe de bénévoles qui réparent et accueillent !

Vers ...visiter d'autres Repair Café, Envisager des actions spécifiques, recruter des bénévoles ...

Rôle PCS
Coordination et accompagnement

AXE 6
Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication

Tous les 2ème jeudis de chaque mois de 15h à 18h30

Importance de l'aspect collaboratif et participatif du Repair Café

